

Quand on interdit à un enfant d'origine franco-marocaine de manger du porc...

écrit par Christine Tasin | 21 février 2013



Cela se passe à Paris, dans une des cantines de notre beau pays laïque qui refuse différences et discriminations.

Un jeune enfant, dont le père est Marocain d'origine ayant rompu tout lien avec l'islam et la mère française s'est vu interdire par une jeune surveillante de cantine la consommation de porc « *non, tu n'as pas le droit de manger de porc, ton père est marocain, tu mangeras du fromage et des légumes* ». Les parents sont furieux et ont protesté... Affaire à suivre.

Dans quel monde faisons-nous vivre nos enfants ? Interdits de porc au facies ou selon l'origine de leurs parents. Interdits de porc parce qu'une musulmane engagée pour les surveiller veille à appliquer le coran à l'école publique. Interdits de déjeuner avec leurs petits camarades puisque, de plus en plus, il y a la file des « sans porc » où ne doivent pas se trouver les « avec porc ». Est-ce la le modèle du « vivre ensemble » que nous serinent tous les donneurs de leçons qui caracolent sur les plateaux de télévision ?

En attendant, cela pose, également, le problème du recrutement du personnel péri-scolaire par la ville de Paris. De nombreux témoignages laissent en effet penser que la discrimination positive serait grandement pratiquée pour le recrutement des animateurs et surveillants d'inter-classe.

Nous avons déjà [dit ici](#) à quel point la discrimination positive était et inégalitaire et discriminatoire, mais elle pose d'autres problèmes.

En effet, est-il normal que des gens parlant parfois très mal français -certains sont quasiment illettrés- encadrent nos enfants à l'école, fût-ce à la cantine ou aux inter-classes ? Nous ne réclamons pas comme le fit le père de Montaigne que chacun, depuis le valet d'écurie en passant par la cuisinière s'exprime en latin à l'enfant -en 2013 on pourrait évoquer le français de Molière ou de Hugo- mais il y a tout de même des limites.

Et les limites ne sont pas posées par la ville de Paris qui [n'exige](#) AUCUN diplôme pour le recrutement de son personnel d'encadrement scolaire. Il suffit d'avoir 18 ans (le bac n'est exigé que pour ceux qui encadrent les études...).

Effarant, non ? Doublement effarant parce que les diplômes, ne serait-ce que le brevet des collèges, donnerait un minimum d'assurance que le recruté n'est pas illettré, mais aussi qu'il a suivi un cursus lui donnant un minimum culturel, ce qui semble légitime pour des gens destinés à encadrer des enfants à l'école, non ?

On ne sait pas quels sont les [critères](#) utilisés pour le recrutement, et on serait bien tentés d'envoyer nos jeunes faire, à leur tour, du testing. Mais, surtout, je pense aux parents que ce post va inquiéter : quid de la moralité de ceux qui sont recrutés ? Est-on sûr que ceux qui sont recrutés, qu'ils soient français d'origine, français issus de la diversité ou étrangers avec permis de séjour (on espère que

les illégaux ne sont pas engagés, tout de même...) savent que l'on ne prend pas sur ses genoux une gamine de 8 ou 9 ans quand on est un homme ? Je pousse le bouchon un peu loin, certes, mais les témoignages reçus sur l'absence d'éducation de certains animateurs me poussent à imaginer le pire. Et puis, après tout, on ne demande même pas un extrait de casier judiciaire, ce qui serait un minimum quand il s'agit de contact avec des enfants, non ?

J'invite les parents à surveiller de près ce qui se passe à l'école, en-dehors des cours proprement dits.

Christine Tasin